

DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE

PRÉFECTURE  
DE LA CORRÈZE

TULLE, le 1er Juin 1976

Tél. (55) 26 25 05

Code postal 19.012 Tulle cedex

Direction des Affaires  
Financières et des  
Collectivités Locales  
3ème Bureau

A R R Ê T É

BP/MBa

LE PREFET DE LA CORRÈZE,

Vu la loi du 23 Décembre 1970 modifiant et complétant la loi du 31 Décembre 1913 sur les Monuments Historiques et le décret n° 71-858 du 19 Octobre 1971 pris pour l'application de ladite loi,

Vu l'avis de la Commission départementale des Objets mobiliers en date du 8 Avril 1976,

A R R Ê T É

ARTICLE 1er : Les objets mobiliers ci-après désignés sont inscrits sur l'Inventaire supplémentaire à la liste des objets mobiliers classés :

BRIVE - Musée Ernest Rupin

Vierge de pitié, groupe; pierre, deuxième moitié du XV° siècle

PUY D'ARNAC - Eglise

- Saint Jean-Baptiste, statue et son encadrement, bois sculpté, doré et peint polychrome, XVIII° siècle

- Vierge à l'Enfant, statue, bois doré et peint polychrome style art populaire, XVIII° siècle

- Tabernacle gradin et rétable, bois sculpté doré, XVIII° siècle.

État MH B  
05/02/1991

ALBIGNAC - Eglise

Maître Autel, bois sculpté et panneaux peints, XIX° siècle

BEYNAT - Eglise

Saint Louis, Roi de France, statuette, bois sculpté, doré et peint, polychrome, fin XVII° siècle, début XVIII° siècle

STE FEREOLE - Eglise

- Autel, devant d'autel, rétable et statue de Sainte Féréole bois sculpté polychrome et doré - toile, XVII° siècle

- Vierge à l'Enfant, statue, bois doré et peint polychrome XVIII° siècle

- Bénitier, granit, 1751

ST SOLVE - Eglise

Sainte Madeleine, statue, bois, XVII° siècle

TROCHE - Eglise

Saint Sébastien, statue, calcaire blanc, XVI° siècle

Pour Ampliation

Par délégation

l'Attaché, Chef de Bureau

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera notifié aux Maires des communes et aux affectataires qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne.

Charles BARBEAU